

16 JANVIER 2006



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 16 janvier 2006 à 16 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** est absent ce son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, est aussi présent.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2005
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET**

2006-01-040

DE RÈGLEMENT

6. RÈGLEMENTS

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

2006-01-041 7.1.1 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE QUATRE MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DOLLARS (4 097 000 \$) À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES (RÈGLEMENTS NUMÉROS 767-94, 782-95, 612-88, 626-89, 627-89, 633-89, 637-89, 638-89, 653-90, 655-90, 665-90, 669-90, 872-2003, 897-2005 et 898-2005)

2006-01-042 7.1.2 RÉOLUTION DE CONCORDANCE SUITE À UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE QUATRE MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DOLLARS (4 097 000 \$) À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES (RÈGLEMENTS NUMÉROS 767-94, 782-95, 612-88, 626-89, 627-89, 633-89, 637-89, 638-89, 653-90, 655-90, 665-90, 669-90, 872-2003, 897-2005 et 898-2005)

2006-01-043 7.1.3 RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE SUITE À UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE QUATRE MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DOLLARS (4 097 000 \$) À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES (RÈGLEMENTS NUMÉROS 767-94, 782-95, 612-88, 626-89, 627-89, 633-89, 637-89, 638-89, 653-90, 655-90, 665-90, 669-90, 872-2003, 897-2005 et 898-2005)

2006-01-044 7.1.4 NOMINATION DE MONSIEUR JACQUES DES ORMEAUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT, À TITRE DE TRÉSORIER ADJOINT

2006-01-045 7.1.5 AUTORISATION DE SIGNATURE LORS DE TRANSFERTS D'ARGENT ENTRE LES COMPTES DE BANQUE

7.2 TRAVAUX PUBLICS

7.3 URBANISME

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

8. DIVERS

16 JANVIER 2006

9.

AFFAIRES DU PERSONNEL

10.

CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

11.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2006-01-046

12.

LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2006-01-040

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2005**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du Conseil municipal du 16 janvier 2006.

ADOPTÉ

2006-01-041

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT
DE QUATRE MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE
DOLLARS (4 097 000 \$) À LA SUITE DE DEMANDES DE
SOUMISSIONS PUBLIQUES (RÈGLEMENTS NUMÉROS 767-94, 782-
95, 612-88, 626-89, 627-89, 633-89, 637-89, 638-89, 653-90, 655-90, 665-
90, 669-90, 872-2003, 897-2005 et 898-2005)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dans la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements numéros 767-94, 782-95, 612-88, 626-89, 627-89, 633-89, 637-89, 638-89, 653-90, 655-90, 665-90, 669-90, 872-2003, 897-2005 et 898-2005 ;

16 JANVIER 2006

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de **QUATRE MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DOLLARS (4 097 000 \$)** datée du 2 février 2006 ;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX OFFERT	MONTANT	TAUX	ANNÉE	COÛT RÉEL
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,76800	547 000 \$	3,60000%	2007	4,18997%
		571 000 \$	3,60000%	2008	
		594 000 \$	3,70000%	2009	
		620 000 \$	3,75000%	2010	
		1 765 000 \$	3,90000%	2011	
CIBC Marchés mondiaux inc.	98,62500	547 000 \$	3,50000%	2007	4.19006%
		571 000 \$	3,55000%	2008	
		594 000 \$	3,65000%	2009	
		620 000 \$	3,75000%	2010	
		1 765 000 \$	3,85000%	2011	
Financière Banque Nationale	98,65200	547 000 \$	3,65000%	2007	4,20211%
		571 000 \$	3,65000%	2008	
		594 000 \$	3,70000%	2009	
		620 000 \$	3,75000%	2010	
		1 765 000 \$	3,85000%	2011	
R. B. C. Dominion Valeurs mobilières inc	98,73200	547 000 \$	3,60000%	2007	4,21361%
		571 000 \$	3,65000%	2008	
		594 000 \$	3,70000%	2009	
		620 000 \$	3,80000%	2010	
		1 765 000 \$	3,90000%	2011	
Valeurs mobilières Banques Laurentienne inc – Scotia capitaux inc.	98,64100	547 000 \$	3,60000%	2007	4,23315%
		571 000 \$	3,65000%	2008	
		594 000 \$	3,70000%	2009	
		620 000 \$	3,75000%	2010	
		1 765 000 \$	3,90000%	2011	

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de Valeurs mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations, au montant de **QUATRE MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DOLLARS (4 097 000 \$)**, de la Ville de Bromont soit adjudgée à la Valeurs mobilières Desjardins inc.

QUE la demande soit faite à cette dernière de mandater la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE Madame Pauline Quinlan, mairesse, et Monsieur Jacques Des Ormeaux, trésorier adjoint, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE la CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de

16 JANVIER 2006

ses adhérents, le Conseil autorise le CDS à agir à titre d'agent financier authenticateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le Ministre des Affaires municipales et de la Métropole et le CDS.

QUE la CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier adjoint, Monsieur Jacques Des Ormeaux, à signer le document requis pour le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises*.

ADOPTÉ

2006-01-042

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE SUITE À UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE QUATRE MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DOLLARS (4 097 000 \$) À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES (RÈGLEMENTS NUMÉROS 767-94, 782-95, 612-88, 626-89, 627-89, 633-89, 637-89, 638-89, 653-90, 655-90, 665-90, 669-90, 872-2003, 897-2005 et 898-2005)

ATTENDU QUE la Ville de Bromont entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de **QUATRE MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DOLLARS (4 097 000 \$)** en vertu des règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

RÈGLEMENTS NUMÉROS	POUR UN MONTANT DE \$
767-94	98 400 \$
782-95	301 300 \$
612-88	203 100 \$
626-89	544 700 \$
627-89	9 000 \$
633-89	394 500 \$
637-89	118 300 \$
638-89	48 500 \$
653-90	56 200 \$
655-90	39 400 \$
665-90	221 800 \$
669-90	689 800 \$
872-2003	372 000 \$
897-2005	782 000 \$
898-2005	218 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels les obligations sont émises.

16 JANVIER 2006

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, concernant le montant compris dans l'émission de **QUATRE MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DOLLARS (4 097 000 \$)** ;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 12 février 2006.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de la Caisse de dépôt de valeurs (CDS) et soient déposées auprès de celle-ci ;

QUE la CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le Ministre des Affaires municipales et de la Métropole et la CDS ;

QUE, pour effectuer les paiements aux adhérents par transferts électroniques de fonds, la CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

La Caisse populaire de Granby-Bromont
730, rue Shefford Bromont (Québec) J2L 1C1

QUE les intérêts soient payables semi annuellement le 2 août et le 2 février de chaque année ;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation. Toutefois, qu'elles puissent être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17)* ;

QUE les obligations soient signées par la mairesse, Madame Pauline Quinlan et par le trésorier adjoint, Monsieur Jacques Des Ormeaux, tel que permis par la loi, la Ville ayant mandaté la CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et que les obligations entrent en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉ

2006-01-043

**RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE SUITE À UNE ÉMISSION
D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE QUATRE MILLIONS QUATRE-
VINGT-DIX-SEPT MILLE DOLLARS (4 097 000 \$) À LA SUITE DE**

16 JANVIER 2006

**DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES (RÈGLEMENTS
NUMÉROS 767-94, 782-95, 612-88, 626-89, 627-89, 633-89, 637-89, 638-
89, 653-90, 655-90, 665-90, 669-90, 872-2003, 897-2005 et 898-2005)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE, pour réaliser l'emprunt, au montant total de **QUATRE MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DOLLARS (4 097 000 \$)** effectué en vertu des règlements numéros **767-94, 782-95, 612-88, 626-89, 627-89, 633-89, 637-89, 638-89, 653-90, 655-90, 665-90, 669-90, 872-2003, 897-2005 et 898-2005**, la Ville de Bromont doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans à compter du 2 février 2006. En ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années six (6) et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 767-94, 782-95, 872-2003, 897-2005 et 898-2005 chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance de l'emprunt.

ADOPTÉ

2006-01-044

**NOMINATION DE MONSIEUR JACQUES DES ORMEAUX,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT, À
TITRE DE TRÉSORIER ADJOINT**

ATTENDU QUE la Ville a besoin d'une personne supplémentaire pour signer effets bancaires, les emprunts, les obligations et tous les autres documents relevant du service de la trésorerie ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer Monsieur Jacques Des Ormeaux, directeur général et directeur de développement, à agir à titre de trésorier adjoint ;

D'autoriser le directeur général et directeur du développement, Monsieur Jacques Des Ormeaux, à signer les chèques et tous les documents nécessitant une signature du trésorier.

ADOPTÉ

16 JANVIER 2006

2006-01-045

**AUTORISATION DE SIGNATURE LORS DE TRANSFERTS
D'ARGENT ENTRE LES COMPTES DE BANQUE**

ATTENDU QUE la résolution numéro 2004-06-323 est modifiée par la présente résolution ;

ATTENDU QUE le personnel du service de la trésorerie utilise ACCESD Affaires des Caisses populaires pour faire des opérations bancaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier, le comptable et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, les transferts bancaires lors des opérations avec ACCESD des Caisses populaire.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2006-01-046

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER